

## Reprise scolaire repoussée au 14 mai



Reprise scolaire repoussée au 14 mai

Afin d'assurer la sécurité sanitaire des enfants et du personnel des écoles, la mairie ne pourra rouvrir les écoles que le jeudi 14 mai. La commune prie les personnes impactées de bien vouloir l'en excuser. La priorité étant la sécurité sanitaire, quelques jours supplémentaires sont nécessaires à la mise en place du protocole sanitaire établi par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, malgré le travail mené sans relâche par les acteurs locaux depuis les annonces du gouvernement. Cette rentrée est préparée en lien étroit avec les directrices d'écoles, l'inspection d'académie, les représentant des parents d'élèves, la communauté de communes et les services communaux.

**Le 14 mai, la reprise aura lieu dans les écoles publiques (Anne Frank, Jean de la Fontaine, René Cassin, Lucie Aubrac, Paul Bert) uniquement pour les élèves de grande section de maternelle, de CP et de CM2. Dans chaque classe concernée, deux groupes seront formés ; le premier sera accueilli le lundi et le mardi, le second sera accueilli le jeudi et le vendredi.** Les enfants du personnel indispensable à la gestion de crise seront également accueillis s'ils sont scolarisés dans ces écoles, quel que soit leur niveau. Les directrices d'écoles transmettront les modalités d'organisation aux familles concernées.

Pour la pause méridienne, le service de restauration scolaire sera assuré, ainsi que l'encadrement périscolaire, dans le respect des distanciations sociales demandées par le protocole sanitaire (trois enfants par table).

Les demandes d'attestation certifiant que l'enfant ne peut pas être accueilli à l'école doivent être adressées uniquement par mail au service des Affaires Scolaires : [affaires.scolaires@mairie-islejourdain.fr](mailto:affaires.scolaires@mairie-islejourdain.fr). Le mercredi, seuls les enfants du personnel indispensable à la gestion de crise seront accueillis au groupe scolaire, selon des modalités définies par la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, consultables en cliquant [ici](#).

Notez que vous devrez alors fournir un pique-nique à vos enfants pour le repas du midi, le mercredi. Les modalités de l'accueil périscolaire (hors pause méridienne) sont définies par la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, consultables en cliquant [ici](#).

Professionnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire :

- animateurs et agents permettant le fonctionnement de l'école (restauration, entretien...),
- enseignants,
- personnels des crèches,
- soignants,
- personnels médico-sociaux,
- ALSH du secteur de l'Isle-Jourdain,
- gendarmes et personnels de la police nationale,
- sapeurs-pompiers professionnels,
- personnel des préfectures,
- personnel de la direction de la sécurité publique et de la direction inter-régionale des services pénitentiaires.

Retrouvez ces informations sur : [www.mairie-islejourdain.fr/reprise-scolaire](http://www.mairie-islejourdain.fr/reprise-scolaire).